



ENDA
Prospectives Dialogues Politiques
(Enda Diapol)

Rapport d'activités du REPAO Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest 2006



**Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
- REPAO -**

Sicap Liberté IV Villa n 5000 B.P. 7329
Soumbédioune Dakar (Sénégal)

Téléphone : (221) 825 27 87 / Fax : (221) 825 27 99

Site web : www.enda.diapol.org –

E-mail : repao@orange.sn / repao@endadiapol.org

Sommaire

Introduction

I. La gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest

1. Appui au processus de mise en place des conseils locaux et de l'instauration du permis pour la pêche artisanale au Sénégal
2. Promotion d'un cadre de concertation pour la réglementation de la pêche artisanale en Gambie
3. Appui à la mise en place d'une expérimentation de surveillance participative et d'un cadre de concertation pour l'interdiction de l'utilisation du monofilament dans la pêche artisanale

II. Les cadres de concertation et la mise en réseau comme instruments de dialogues politiques

1. L'atelier de systématisation et de modélisation des études pays
2. La mise en place d'un réseau d'acteurs sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest REPAO
3. La préparation de la tenue de l'atelier sur la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest
4. La diffusion des études pays et des outils de capitalisation

III. La valorisation des activités de femmes et la transformation artisanale

Conclusion et perspectives

Introduction

ENDA Tiers Monde (Environnement et Développement du Tiers Monde) est une Organisation Non Gouvernementale créée depuis 1972 dont le siège se trouve à Dakar au Sénégal. C'est une ONG qui développe des projets pour lutter contre la pauvreté et favoriser la protection de l'environnement. Enda Tiers Monde se compose de nombreuses entités (situées à Dakar ou dans d'autres pays) puisqu'elle fonctionne sur la base de l'autonomie et de la convergence pour l'atteinte de ses objectifs.

La mission d'Enda se base sur trois principes :

- Travailler avec les groupes de bases, à partir de leurs besoins et de leurs objectifs
- Appuyer la recherche d'un développement alternatif à tous les niveaux et au sein des différents types de formations possibles.
- Contribuer à l'engagement des intellectuels et des dirigeants dans la définition et la mise en place d'un développement au service du plus grand nombre.

Enda GRAF (Groupe de Recherche Action Formation) et Enda DIAPOL (Prospectives Dialogues politiques) sont deux entités basées à Dakar. Elles partagent avec le siège la vision suivante :

" Un monde solidaire et en paix, respectueux des droits et de la dignité humaine, de la justice sociale et de la diversité culturelle, où les différentes ressources sont réparties équitablement et gérées dans l'intérêt des générations actuelles et futures ".

Enda Graf et Diapol promeuvent un changement politique et une modification de l'ordre social, qui permettrait de remettre au cœur de la société ces valeurs précédemment citées.

Enda Graf, créée depuis 1975, a capitalisé une riche expérience de terrain dans des domaines variés, tels que l'éducation, l'agriculture, la pêche, la santé, le crédit...D'un autre côté, Enda Diapol, créée depuis 2001, se propose de favoriser la participation des divers acteurs, y compris ceux dits " périphériques ", à la définition des politiques de développement, à l'échelle locale comme aux niveaux étatique et international. Diapol a pour domaines d'intervention : la pêche, la gestion durable et concertées des filières agricoles en Afrique de l'Ouest, l'éducation et l'intégration...

Les deux entités partagent une vision commune qui pourrait s'exprimer en ces termes : agir sur l'individu pour agir sur la société, partir d'un développement local concerté pour aboutir à un développement global partagé.

Ainsi il leur est apparu essentiel de rechercher une plus grande cohérence et synergie dans leurs activités. C'est pourquoi elles se sont lancées dans une dynamique de mise en réseau interne sous

la dénomination du Réseau Enda Graf Sahel. Dans la même perspective de regrouper les expertises des deux entités, le REPAO s'est créé.

Le REPAO (Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest) s'occupe des questions de politiques de pêche. Le REPAO est un pôle qui a pour ambition de constituer un vaste réseau des acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest qui adhèrent et partagent une vision commune et acceptent de concilier la recherche de compétitivité sur le marché international, la satisfaction des besoins alimentaires des populations et la conservation durable des ressources halieutiques.

« Une pêche durable gérée de manière participative, prenant en compte les aspirations et les droits des communautés de pêche, contribuant significativement aux économies nationales, soutenue par un engagement fort des Etats dans le cadre d'une coopération sous régionale, pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté par une bonne pratique du commerce et une restauration des pêcheries.»

Les activités de formalisation et de constitution du REPAO initiées depuis le début de cette année 2006 suivant leur cours normal, le pôle qui porte le même nom construit par Enda Diapol et Enda Graf dans le cadre de leur réseau commun, a mené des activités dans la pêche tout au long de l'année à partir des programmes et des actions spécifiques qui ont contribué à consolider son projet politique.

L'un des programmes essentiels du pôle REPAO est le PCEAO (Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest) qui en est à sa seconde phase. L'objectif général du Programme PCEAO consiste à **contribuer l'émergence de politiques concertées des pêches dans la sous-région qui concilient, l'augmentation des revenus tirés des exportations, la gestion durable des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire**. Il sera atteint et consolidé avec la mise en œuvre effective de cette seconde phase du programme qui a pour **objectifs spécifiques**:

- renforcer les espaces de dialogue politique que constituent les cadres de concertation
- susciter et accompagner la mise en œuvre d'au moins deux mesures de gestion et de conservation recommandées par chaque étude – pays et en valorisant les processus enclenchés
- renforcer les capacités stratégiques des acteurs et améliorer la qualité de participation en appuyant les réseaux d'acteurs de la pêche (professionnels de la pêche, centres de recherche et ONG) de la sous région
- promouvoir la mise en place des politiques de pêche cohérentes et concertées en Afrique de l'Ouest en appuyant les ministères de la pêche et les organisations intergouvernementales (CSRP, UEMOA, CEDEAO et COMHAFAT), notamment par le renforcement des expertises et l'éclairage des décisions.

L'année 2006 a permis au programme PCEAO d'entrer dans sa phase de vitesse croisière avec l'étude faite sur les Accords de Partenariat Economique (APE) pour la pêche, la participation active aux négociations commerciales de l'OMC sur les subventions pour les pêcheries et le lancement des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques à mettre en

œuvre dans les pays. Cette année a également vu la tenue de l'atelier de systématisation et de modélisation des études pays, la préparation de la publication et de la diffusion des études pays et outils de capitalisation.

C'est également durant cette année 2006 que le REPAO initié un certain nombre d'activités allant dans le sens de la valorisation des activités des femmes dans la pêche, notamment avec la transformation artisanale de produits halieutiques. Dans cet axe, il a été réalisé un site de transformation artisanale à Saint Louis et à Ngor au Sénégal. Pour Ngor, le site étant détruit du fait des enjeux liés au foncier dans cette localité, le REPAO a éprouvé beaucoup de difficultés pour faire démarrer les activités de transformation artisanale. Dans cette même lancée, il faudra signaler les interventions de Enda Graf dans les îles du Saloum dans un projet avec le FIBA intitulé « Femmes et coquillages » et dans beaucoup d'activités de renforcement des capacités des femmes transformatrices.

Toutes ces activités réalisées par le REPAO en 2006 sont présentées dans ce rapport de manière analytique à partir de trois entrées :

- La gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest ;
- Les cadres de concertation et la mise en réseau dans la pêche
- La valorisation des activités de femmes et l'appui à la transformation artisanale

A partir de ces trois entrées, seront passées en revues toutes les activités réalisées par la pêche en 2006 par le REPAO, avant la revue des perspectives pour l'année 2007 et les années à venir afin de promouvoir des politiques de pêche plus cohérentes et plus durables.

I. Promouvoir par l'exemple une autre forme de gouvernance et de cogestion des pêches en Afrique de l'Ouest : la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques au Sénégal, en Gambie et en Guinée Conakry.

La gouvernance (ou bonne gouvernance) des pêcheries est la recherche d'une appropriation d'une fonction collective de régulation par tous les acteurs concernés. Cette gouvernance est aujourd'hui nécessaire pour réduire les champs de tension et pour optimiser les chances de réussite des politiques de pêche. C'est accepter des notions comme le « bien commun » (le poisson n'appartient pas uniquement aux pêcheurs mais à toute la population), la coresponsabilité et la cogestion.

La cogestion est le fondement de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques. *La cogestion* qui est une forme de gouvernance locale est un processus qui regroupe les pêcheurs locaux, les structures de gestion publique des pêches, les collectivités locales et les organismes gouvernementaux en vue d'assurer la gestion collective des ressources halieutiques.

C'est à partir de cette conception, de la gouvernance des pêches et de la cogestion que le pôle REPAO à travers le programme PCEAO appuie la mise en œuvre de mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques au Sénégal, en Gambie et en Guinée Conakry. La mise en œuvre de ces mesures est considérée comme étant des modèles pour appuyer et promouvoir

une autre gouvernance de la pêche à travers la gestion et la conservation des ressources halieutiques.

1. Appui au processus de mise en place des conseils locaux et de l'instauration du permis pour la pêche artisanale au Sénégal

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques du programme PCEAO, une convention a été signée entre la Direction des Pêches maritimes et le Programme PCEAO. Dans cette convention, le Programme PCEAO devra appuyer l'instauration du permis de pêche artisanale, la mise en place des CLPA (Conseils Locaux de Pêche Artisanale) et la promotion de la concertation pour la réglementation de la pêche.

Pour ce qui concerne le permis de pêche, l'appui apporté par le programme PCEAO se justifie par le fait qu'il faut mettre fin à la situation de libre accès à la ressource halieutique pour engager aussi la responsabilité des pêcheurs artisans dans la raréfaction de cette dernière. En effet, il ne peut y avoir de maîtrise de l'effort de pêche encore moins sa diminution sans aucun contrôle de l'accès à la ressource. Cette mesure d'instauration du permis de pêche qui porte l'adhésion des acteurs de la pêche artisanale depuis quelques années, devait être matérialisée à partir d'un processus de concertation entre les différentes parties concernées. C'est ainsi que des activités ont été menées notamment une réunion avec tous les acteurs sur les modalités d'instauration du permis de pêche. Cette réunion appuyée par le programme PCEAO a débouché sur le commencement de l'application du permis de pêche artisanale. Le permis de pêche artisanale est un des dispositifs mis en place pour arriver à une régulation effective de l'effort de pêche artisanale. L'évaluation faite lors d'une autre réunion au mois de décembre 2006 a montré un taux d'application de 25 % en moyenne du permis de pêche artisanale. L'objectif est d'arriver à 100 % pour l'année 2007. Cependant, pour arriver à une application effective du permis de pêche, l'un des préalables définis dans les concertations précédentes est de mettre en place et de rendre fonctionnels les conseils locaux de pêche artisanale.

C'est ce qui justifie très largement l'engagement pris par le pôle auprès du Ministère chargé de la pêche pour s'impliquer dans la mise en place des CLPA.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques au Sénégal, le programme PCEAO a été chargé par le Ministère de l'Economie maritime du Sénégal de mettre en place le Conseil Local de Pêche Artisanale de Saint Louis (CLPA). Les conseils locaux de pêche artisanale sont des instances de cogestion et de régulation des activités de pêche avec des prérogatives fortes dans la réglementation des activités de pêche.

Les premières réunions et rencontres avec les acteurs de la pêche à Saint Louis se sont déroulés durant le mois de décembre passé. Un rapport portant sur les dynamiques des acteurs de la pêche à Saint Louis, et la stratégie de mise en place et d'animation du CLPA est en cours d'élaboration. Ce rapport sera restitué et validé auprès des acteurs de la pêche à Saint Louis. Il planifiera également les étapes à venir dans la mise en place du CLPA.

2. Promotion d'un cadre de concertation pour la réglementation de la pêche artisanale en Gambie

Un processus de large concertation pour la réglementation de l'accès à la ressource pour la pêche artisanale a été mis en branle en Gambie. Ce processus qui a impliqué toutes les catégories d'acteurs de la pêche aux échelles locale et nationale, a permis de déboucher sur une proposition d'un texte de réglementation de l'accès à la ressource pour la pêche artisanale. Ce texte est aujourd'hui à la disposition du Ministère chargé de la Pêche et doit faire l'objet de concertation avec les autorités gambiennes avant son adoption définitive.

Les discussions avec les acteurs ont révélées qu'ils ont une meilleure connaissance de la réglementation et des habitats marins que les membres de l'équipe ne pensaient.

Ces savoirs des acteurs à la base notamment des pêcheurs doivent être tenus en compte et valorisés si on veut arriver à une gestion durable des ressources halieutiques en Gambie.

Cependant, il a été constaté dans tous les sites de débarquement visités que les techniques et méthodes de pêche utilisées étaient loin d'être durables et que des actions doivent être menées avant qu'il ne soit trop tard. Sur les responsables de cette situation, il est fortement pensé que les pêcheurs doivent être blâmés même si la forte demande du marché et la surcapitalisation peuvent être indexées.

La conclusion retenue de cette concertation est simple. Les acteurs (pêcheurs, opérateurs qui interviennent dans la post capture) qui opèrent dans le sous secteur de la pêche artisanale ne sont pas opposés à une réglementation plus forte, notamment celle de l'accès à la ressource. C'est à la limite s'ils ne poussent les autorités en ce sens pour une mise en œuvre des mesures préconisées avec leur active participation.

3. Appui à la mise en place d'une expérimentation de surveillance participative et d'un cadre de concertation pour l'interdiction de l'utilisation du monofilament dans la pêche artisanale

Pour la Guinée, le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) en partenariat avec le programme PCEAO est en train de mener deux types d'action :

- a. Une expérimentation de surveillance participative de la pêche artisanale
- b. Un cadre de concertation pour mettre fin à l'utilisation des engins de pêche à base de monofilaments, très destructeurs pour les ressources halieutiques et l'environnement marin.

Diverses recherches ces dernières années ont mis en évidence l'importance de facteurs autres que la pêche, et en particulier la commercialisation des captures et les facteurs environnementaux, dans la variation de l'indice d'abondance à long terme des ressources halieutiques. C'est dans ce cadre que le programme Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest PCEAO a signé pour la seconde phase, un mémorandum d'accord qui vise à appuyer le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) pour la promotion de la surveillance participative

dans les sites de la Pêche Artisanale et pour la promotion des méthodes et pratiques de pêche durable en Guinée. En effet, après les résultats positifs issus de l'étude de cas de la Guinée portant sur les « impacts socio-économiques et environnementaux des politiques liées au commerce dans la gestion durable des ressources halieutiques », ce présent memorandum d'accord comporte 8 activités à réaliser par le CNSHB.

Ce rapport d'étape s'articule autour de 2 points concernant d'une part les activités déjà réalisées ou en cours de réalisation et, d'autre part les perspectives à court terme.

A- Activités déjà réalisées

N°	Activités	Date	Résultats obtenus
1	Mise en place de l'équipe de recherche chargée de l'exécution des activités	10 mai 06	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformisation du niveau d'information des membres sur le projet • Responsabilisation de chaque membre par rapport aux activités à réaliser • Réflexion sur l'élargissement du Comité des Opérateurs.
2	Validation des propositions de la première réunion de l'équipe scientifique	05 juin 06	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des termes de références assignés à chaque activité • Elargissement du Comité des Opérateurs à 13 membres
3	Deuxième réunion de l'équipe scientifique	18 juillet 06	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement des activités de recherches • Amélioration et coordination des actions pour une bonne réussite du projet • Présentation des résultats de la recherche bibliographique
4	Session du Comité des Opérateurs du secteur de la pêche en Guinée	20 juillet 06	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet PCEAO au Comité des Opérateurs • Les différents acteurs du secteurs ont apportés chacun leur contribution avant de situer la pertinence des activités à réaliser pour la pêche en Guinée.
5	Enquête de terrain sur les principaux ports de Conakry	25 août 06	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des premiers résultats de terrain • Amélioration des fiches d'enquêtes

Les enquêtes de terrain dans les principaux ports de pêche de Conakry ont permis de faire les constats suivants par activité :

• Sensibiliser les pêcheurs sur les dangers liés à l'utilisation du monofilament et suggérer des alternatives face à l'interdiction du monofilament en Guinée.

L'aménagement et la conservation des ressources halieutiques requièrent, entre autres mesures, l'utilisation d'engins sélectifs, permettant d'éviter la surexploitation des ressources ainsi que la dégradation des écosystèmes et d'assurer une meilleure reconstitution des stocks halieutiques

Après une synthèse bibliographique sur l'utilisation du monofilament en Afrique de l'Ouest et de ses effets sur l'environnement marin et les ressources halieutiques, l'équipe de recherche s'est rendue dans les ports de pêche artisanale de Conakry (Boulbinet, Bonfi, Kaporo) où il a été constaté une augmentation soutenue de l'utilisation du monofilament avec la hausse vertigineuse du prix de carburant à la pompe. Ces pêcheurs enquêtés, bien que conscients des méfaits du monofilament, l'utilisent à cause de sa grande efficacité. Toutes les barques de pêche dans ces zones sont armées de filets monofilament en nylon. L'équipe en collaboration avec les autorités portuaires a procédé à une séance de sensibilisation des conséquences du monofilament à travers un *focus group* tout en informant les enquêtés que le filet monofilament est interdit dans toutes les pêcheries des autres pays de la sous-région. La Guinée, à travers cette étude, souhaite l'interdire.

Pour 60% des enquêtés, l'efficacité de l'interdiction de ce type de filet dans les pêcheries guinéennes n'est pas possible à court terme à cause du circuit commercial, du coût élevé du carburant. Il faut rappeler que le carburant n'est pas détaxé dans le secteur de la pêche en Guinée. A ces facteurs, il faudrait ajouter l'efficacité du filet monofilament qui malgré sa cherté, peut être amorti plus vite que les autres types de filets conventionnels.

40% des enquêtés pensent que pour interdire le monofilament dans les pêcheries guinéennes, il faudra d'abord interdire son importation via la République du Mali. Selon cette enquête, les pêcheurs maliens sont les principaux fournisseurs du marché guinéen en monofilament aussi bien au niveau de la pêche continentale que de la pêche maritime. Cette mesure devra être accompagnée de la détaxation du carburant dans les débarcadères et l'élaboration d'une législation interdisant son utilisation dans le secteur de la pêche.

• Choix du site pilote

Le débarcadère de TABORIAH à Koba dans la préfecture de Dubréka est choisi pour abriter le site de surveillance participative dans le cadre du projet PCEAO. Ce choix se justifie par :

- l'importance de l'activité de pêche dans la localité,
- la fréquence des conflits enregistrés entre pêcheurs artisans et industriels liés à l'incursion de chalutiers dans la zone réservée à la pêche artisanale,
- la présence d'une base du Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP),

- l'existence des acquis d'un projet communautaire de surveillance participative à KOKOUDE à moins de 100km du débarcadère choisi.

• Recenser les expériences de surveillance participative en Guinée et dans les autres pays

La revue bibliographique sur le sujet a montré que le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) a été l'un des programmes qui a le mieux investi dans le sens de la gestion participative des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest. Il demeure un programme régional de lutte contre la pauvreté dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et du Centre, axé sur l'amélioration durable des moyens d'existence des communautés de pêche.

Une étude comparative par pays (Benin, Burkina Fasso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal) montre que malgré la spécificité, la surveillance participative contribue à l'amélioration des conditions d'existence des communautés à la base.

• Recueillir la perception et les propositions des pêcheurs pour une surveillance participative dans les principaux ports de pêche artisanale.

De par le contexte de ville administrative, la surveillance participative à Conakry s'avère difficile. L'équipe scientifique a jugé nécessaire de continuer à améliorer les fiches de terrain pour les débarcadères le long du littoral excepté ceux de Conakry.

On peut dire que dans l'ensemble, l'état d'avancement des activités de recherche est appréciable, l'enquête de terrain dans les principaux ports de pêche artisanale permettra, à coup sûr, de toucher tous les points et de valider les conclusions par rapport à la mise en œuvre de mesure de gestion et de conservation durables des ressources halieutique en Guinée.

II. Les cadres de concertation et la mise en réseau dans la pêche

Les cadres de concertation sont considérés comme des espaces de dialogue politique entre les acteurs de la pêche. C'est pourquoi, ces cadres de concertation reviennent à chaque fois dans la démarche méthodologique utilisée pour mettre en œuvre des mesures dans les pays (les exemples cités dans le chapitre précédent pour le Sénégal, la Gambie et la Guinée Conakry), pour définir des orientations stratégiques pour la pêche ou pour influencer les politiques mises en œuvre dans les pays ou à l'échelle régionale ou pour faire du lobbying au niveau international.

C'est ainsi que durant cette année 2006, dans le cadre du programme PCEAO, s'est tenu l'atelier de systématisation et de modélisation des études pays. La tenue de cet atelier régional a été non seulement un moment fort de concertation entre experts venant de la sous région, mais également, elle a permis de mieux systématiser la stratégie pour influencer les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest avec la structuration et la mise en place du REPAO pour y arriver. Elle a aussi permis de voir la nécessité d'organiser l'atelier sur la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest comme suite logique de tout le processus enclenché depuis 2000 avec la première étude faite au Sénégal. Le dernier point de stratégie évoqué suite à cet atelier a été la diffusion des études pays et des autres outils de capitalisation réalisés dans le cadre du programme PCEAO.

1. L'atelier de systématisation et de modélisation des études pays

Dans le cadre des activités du Programme Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest (PCEAO), Enda Diapol et WWF ont organisé les 26, 27 et 28 septembre 2006 à Dakar un atelier de systématisation des études pays et de prospective.

Le programme PCEAO avait lancé un certain nombre d'études pays portant sur « les impacts des politiques liées au commerce sur la gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest ». L'atelier de Dakar a rassemblé les experts ayant contribué à l'élaboration de ces études, des personnes ressources ainsi que les membres de la coordination du programme afin de réfléchir sur des outils de systématisation permettant de produire une synthèse de l'ensemble des études pays et de lancer les jalons d'une stratégie d'influence en direction des décideurs politiques des six pays concernés par le programme.

L'objectif général de l'atelier était de contribuer à une pêche durable gérée de manière participative, prenant en compte les aspirations et les droits des communautés de pêche, contribuant significativement aux économies nationales, soutenue par un engagement fort des Etats dans le cadre d'une coopération sous régionale, pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté par une bonne pratique du commerce et restaurer les pêcheries.

L'objectif spécifique était de réaliser un document de synthèse de six études pays à partir d'un atelier utilisant une démarche systémique et d'élaborer une stratégie pour influencer les acteurs en vue de promouvoir une pêche durable

Les effets attendus étaient de donner aux acteurs des six pays un document simple présentant le processus de changement développé par le secteur de la pêche, où ils pourront identifier et comprendre les effets des actions diverses sur la gestion des ressources halieutiques, les problèmes du développement de ce secteur et les tendances, afin de faire un diagnostic qui leur permette de décider des mesures à prendre pour développer ce secteur afin que les objectifs recherchés, pour une pêche durable, soient atteints. Notamment les effets des politiques commerciales seront analysés et comparés pour les six pays et des propositions seront faites pour leur amélioration.

Dans un premier temps la synthèse sur l'identification des logiques d'action a fait ressortir cinq logiques principales qui ont été introduites successivement :

- i. Une logique d'exploitation des pêcheries à des fins d'autosubsistances par des artisans pêcheurs, ayant souvent d'autres activités. La commercialisation est réduite et la transformation reste locale. Cette logique a été surtout identifiée au Cap Vert, en Guinée Bissau et en Guinée, ce qui explique l'importance numérique accordée à l'emploi dans la pêche.
- ii. Une logique d'entreprise, propre aux opérateurs économiques et qui s'est développé au niveau de la pêche artisanale qui est axé sur la commercialisation et la transformation traditionnelle ou moderne des produits. Cette logique existait au Sénégal et s'y est développée. En Mauritanie, elle est surtout le résultat des actions de l'Etat. Mais cette logique est surtout celle des armements étrangers qui ont acquis une culture entrepreneuriale axée sur la maximation du profit et l'accumulation du capital.

- iii. Une logique de modernisation impulsée par l'Etat afin de créer un secteur national de la pêche pouvant satisfaire la demande intérieure et exporter. Une des premières manifestations de cette logique a été l'extension de la ZEE. A travers la mise en œuvre de cette logique l'Etat cherchait à créer un armement national, mettre en place des infrastructures, développer l'emploi et l'exportation. Cette logique a été suivie dès l'Indépendance en Mauritanie, Guinée-Bissau et Cap-Vert et plus timidement en Guinée et en Gambie. Elle a été l'objet d'une création institutionnelle importante et même de l'essai d'une planification (Cap Vert). Elle s'est confrontée à d'énormes difficultés et à la volonté de réorientation faites par les institutions internationales vers la libéralisation économique.
- iv. Une logique de modernisation par la libéralisation économique qui s'est traduite par un retrait de l'Etat par rapport à des implications directes et par un positionnement dans les rôles d'accompagnement du développement du secteur (incitations diverses), de prévision et de suivi (études et recherches) et de contrôle (cadre juridique). C'est dans ce cadre que l'accès à la ressource halieutique a été libéralisé et que des accords de pêche se sont développés, particulièrement avec l'Union Européenne. La mise en œuvre de cette logique avait aussi pour but de faciliter l'association de partenaires étrangers avec des nationaux et/ou leur installation dans le pays. Ces accords de pêche ont eu l'intérêt de développer le département ministériel de la pêche et ses branches et d'alimenter le Trésor Public. La mise en œuvre de cette logique a favorisé l'exploitation de la pêche par les flottes étrangères avec une exportation directe dans leurs pays d'origine sans grands bénéfices pour le pays, ce qui s'est manifesté par un « dumping écologique » qui a réduit le capital environnemental de la plupart des pays de la sous-région.
- v. Une logique d'exploitation durable des ressources dont on peut identifier les prémices dans des mesures prises par certains pays depuis l'indépendance, mais qui se sont imposées dans les dernières années. Ces préoccupations apparaissent dans les derniers protocoles avec l'Union Européenne avec le financement des actions ciblées, mais elles se sont déjà concrétisées dans plusieurs pays par des mesures de protection des ressources (aires et espèces protégées), une planification des ressources associée à un suivi des captures.

La synthèse des impacts est une agrégation des tableaux faits par les sous-groupes pays, classés en six rubriques. Pour chaque rubrique des indicateurs avaient été identifiés en fonction des données recueillies dans les études pays en ne retenant que ceux qui étaient abordés. Le travail des participants à l'atelier était de caractériser ces indicateurs pour chaque pays. Les résultats de ce travail se retrouvent dans l'outil d'analyse pays. Lors de la discussion sur les outils, l'indicateur « production halieutique totale avait été ajouté ». La présentation du tableau a fait ressortir au niveau régional :

- l'importance des impacts négatifs sur les ressources halieutiques,
- le développement du secteur halieutique, notamment artisanal,
- l'amélioration de la consommation de poissons avec une disparité entre la zone côtière et la zone continentale,

- l'importance du renforcement des moyens de l'Etat, notamment pour le secteur halieutique,
- la faiblesse des impacts sur la réduction de la pauvreté,
- une adhésion aux politiques de libéralisme

Les discussions ont apporté quelques interrogations et des amendements, notamment :

- le manque de connaissance des stocks des grands pélagiques côtiers et des stocks des démersaux profonds,
- l'exploitation forte des démersaux en zone côtière,
- l'effet de la hausse des licences sur la fréquentation des pirogues glacières en Guinée Bissau et en Guinée,
- le manque de connaissance sur l'origine du poisson débarqué au Sénégal,
- la surexploitation des espèces à valeur ajoutée importante.

Par ailleurs on a ajouté la dynamique de concertation comme un impact des actions des ONG sur la perception de la situation.

La présentation régionale de ces impacts ne doit pas faire oublier la diversité des contextes et on peut préciser les différences entre le tableau régional et le tableau des impacts identifiés au niveau de chaque pays.

L'atelier de systématisation a réfléchi sur une stratégie pour influencer les politiques de pêche afin qu'elles soient plus durables et cohérentes. La mise en œuvre d'une stratégie d'influence est prévue en plusieurs étapes :

- la mise en place d'un réseau d'acteurs sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest REPAO
- la tenue d'un atelier sur la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest,
- une large diffusion des études pays et outils de capitalisation résultant de la mise en œuvre du programme PCEAO

2. La mise en place d'un réseau d'acteurs sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest REPAO :

La mise en place du REPAO est une étape importante dans la stratégie pour influencer les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest.

Le REPAO est un Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest) qui s'occupe des questions de politiques de pêche. Peut-on déjà l'affirmer ou ne doit-on pas simplement parler de la démarche qui est en train de se construire. Il est constitué d'un vaste réseau d'acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest : pêcheurs artisans, pêcheurs industriels, transformateurs, mareyeurs, institutions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, partenaires au développement etc. Le REPAO est un pôle qui a pour ambition de constituer un important réseau des acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest qui adhèrent et partagent une vision commune (voir ci-dessous) et acceptent de concilier la recherche de compétitivité sur le

marché international, la satisfaction des besoins alimentaires des populations et la conservation durable des ressources halieutiques.

« Une pêche durable gérée de manière participative, prenant en compte les aspirations et les droits des communautés de pêche, contribuant significativement aux économies nationales, soutenue par un engagement fort des Etats dans le cadre d'une coopération sous régionale, pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté par une bonne pratique du commerce et une restauration des pêcheries. »

La constitution du REPAO en un réseau fort, cohésif et représentatif répond:

✚ Sur le plan politique, au besoin de peser de tout son poids dans la prise en compte des intérêts des acteurs de la pêche tant au niveau national, sous régional et international.

✚ Sur le plan social : au besoin d'affermir le rôle des collectifs d'acteurs de la pêche artisanale, notamment celui des femmes dans une filière « pêche » dominée par les hommes – de conférer un statut économique, social et juridique des acteurs économiques féminins – de faire de leur profession une source-pouvoir entre leurs concurrents mareyeurs et les professionnels de la pêche.

✚ Du point de vue normatif : il s'agit de renforcer les capacités économiques de cette profession pour assurer le passage progressif vers une économie durable et de valorisation de la pêche artisanale (à terme la maîtrise par les africains de toutes les phases de production de l'économie de la pêche et les moyens d'assurer la sécurité et la qualité alimentaires des populations sous-régionales.).

✚ Du point de vue méthodologique : adéquation des instruments et moyens du développement économiques avec les réalités sociales diverses des acteurs de la pêche - offrir des exemples concrets et réalisables de politiques publiques participées.

Les objectifs du Réseau sont de :

- Créer les conditions d'une dynamique régionale dans la gestion des ressources
- Susciter et favoriser l'émergence de politiques concertées des pêches sous-régionales conciliant 3 axes :
 - Valorisation commerciale
 - Gestion durable
 - Sécurité alimentaire.
- Favoriser l'élaboration de politiques concertées et participées entre acteurs de la pêche,
- Susciter la prise de conscience pour une gestion durable des pêcheries
- Aider à la compréhension des contraintes et trouver les moyens pour rendre effective des formes de régulation entre acteurs
- Améliorer l'état des connaissances des filières de la pêche en Afrique de l'Ouest et des nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les acteurs.

- Contribuer à une meilleure cohérence des politiques dans le domaine des pêches, tant au niveau sectoriel, que national et sous régional.

3. La préparation de la tenue de l'atelier sur la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest :

L'organisation d'un atelier sous régional sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche en Afrique de l'Ouest s'impose aux acteurs de la pêche et se présente comme une suite logique des étapes précédentes du programme PCEAO.

Les processus de dialogue politique mis en branle dans le secteur de la pêche ont pour finalité d'aboutir à une cohérence dans la stratégie de gestion des ressources halieutiques ou d'accès au(x) marché(s). Cette cohérence recherchée à terme, passe dans l'immédiat pour tous les acteurs de la pêche à trouver des « compromis » c'est-à-dire un « minimum commun » quelque soit l'échelle (locale, nationale, régionale ou internationale). Ces compromis devraient permettre de réduire les champs de tension entre acteurs n'ayant pas forcément les même attentes ni les mêmes aspirations. Prenons cet exemple de la sous région : Le Sénégal est grand consommateur de poisson et ayant une forte tradition de pêche, qui est obligé de délocaliser ses surcapacités de pêche dans les autres pays côtiers. La Mauritanie ou la Guinée Bissau ne disposent pas de flottilles nationales importantes et n'ont pas une grande tradition de consommation de poisson. Est-il donc impossible de trouver une cohérence sous-régionale dans une gestion commune et concertée des ressources halieutiques du fait des intérêts parfois divergents des pays de la sous région ? La réponse est non car au-delà de ces éléments de divergence, nombreux sont les points de convergence qui devraient les guider et même les motiver à travailler pour une cohérence de leurs politiques nationales de pêche à court et moyen terme, et à long terme pour une politique commune de pêche dans l'espace CSRP par exemple. Il faudrait dès lors travailler à déterminer les éléments de cohérence des politiques de pêche sur la base de l'autonomie des Etats ou des acteurs et de la nécessaire convergence pour parvenir à la durabilité des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest.

L'organisation d'un tel atelier nécessite une préparation à la fois technique et politique. C'est-à-dire il faudra travailler à avoir des communications de qualité qui cernent très bien tous les contours de la question de la cohérence des politiques dans le domaine des pêches en Afrique de l'Ouest, tout en assurant une participation politique de haut niveau des pays de la sous région.

La préparation de cet atelier a justifié notre participation à Paris d'un atelier organisé par l'OCDE sur cette même question au mois d'Avril 2006.

Les protagonistes du programme PCEAO sont en train de voir la meilleure période et la meilleure place pour organiser cet atelier et tentent de nouer des partenariats élargis pour cet événement majeur, notamment avec l'OCDE et la CSRP.

4. La diffusion des études pays et des outils de capitalisation

A la fin de l'année 2006 toutes les études réalisées au Cap Vert, en Gambie, en Guinée, Guinée Bissau, en Mauritanie et au Sénégal sont disponibles dans un format publiable et feront l'objet de diffusion à la fin du mois de janvier. Ces études portent sur les « impacts des politiques liées au commerce dans la gestion durable des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest ». Un plan de communication et de diffusion des études pays va être mis en œuvre dès la sortie des ouvrages. Il est prévu de faire des conférences de presse et d'utiliser des moments forts comme la prochaine session sur la pêche de la FAO à Rome pour faire une large diffusion de ces ouvrages.

Il faudra noter que d'autres outils de capitalisation réalisés dans le cadre du programme PCEAO sont disponibles et seront également diffusés. Il s'agit d'un film documentaire de 26 minutes intitulé « la Pêche en Afrique de l'Ouest : changer ou périr », un CD ROM qui présente le programme PCEAO et les études pays

III. La valorisation des activités de femmes dans la pêche et la transformation artisanale

- La réalisation d'infrastructures et d'équipements de transformation artisanale à Ngor et à Saint Louis
- La valorisation des activités des femmes à travers le projet « femmes et coquillages »
- L'appui au renforcement des capacités financières des femmes dans la pêche

Conclusion et Perspectives

- Structuration et formalisation du REPAO
- Les projets et programmes en perspectives :
 - Ecolabelisation des produits halieutiques,
 - Valorisation et commercialisation des produits halieutiques transformés,
 - Sida dans les communautés de pêche